

tance aux besoins économiques et sociaux des collectivités indiennes.

Il faudra nommer un certain nombre d'agents de développement communautaire pour coordonner le nouveau programme avec le programme déjà existant. Ces agents auront la tâche impérieuse et ardue de faciliter le développement des communautés indiennes et de leur donner accès à une grande diversité de ressources techniques et autres qui sont disponibles sur les plans local, provincial et fédéral. Les spécialistes en matière de développement communautaire sont toutefois extrêmement rares au Canada. Le gouvernement fédéral se propose donc de fournir aux fonctionnaires nommés à ces postes une formation supplémentaire, en vue de les mieux préparer à ce genre de travail.

L'entraînement des agents de développement communautaire ne constitue qu'un aspect de la formation qui se donnera à cet égard. Pour faciliter l'application convenable de la méthode du développement communautaire, la Direction des affaires indiennes donnera aussi une nouvelle formation à son personnel déjà en fonction, sur place.

On organise en outre des cours de formation qui permettront à des Indiens de remplir des postes dans le programme de développement communautaire. Il s'agit de créer, aussitôt que possible, un groupe d'employés indiens bien formés et compétents pour aider aux travaux de développement communautaire et remplir éventuellement les postes comportant des responsabilités dans les collectivités indiennes. En fait, on aidera les collectivités indiennes à établir leur propre service civil, d'un genre municipal, pour administrer les services de bien-être social, les services récréatifs, les entreprises économiques et de nombreux autres services locaux.

Les subventions aux conseils indiens, en particulier aux collectivités dans lesquelles ces conseils ont acquis un certain degré d'efficacité, constitueront un instrument important de développement. Cette assistance complètera les revenus des bandes et sera accordée pour permettre aux conseils indiens d'employer des Indiens à plein temps, dans divers services communautaires.

Le programme d'éducation des adultes sera accéléré dans le contexte du programme de développement communautaire. Des cours seront donnés en comptabilité, en économie domestique, en alimentation, en salubrité publique, etc., selon les besoins des diverses collectivités.

Il y aura, dans le cadre de ce programme, de constantes consultations avec les Indiens comme groupes ou à titre individuel. Ces consultations auront lieu, en grande partie, d'une façon non officielle mais l'on songe aussi à la formation d'une structure plus officielle de comité consultatifs des Indiens. Les mem-

bres de ces comités seront choisis par les Indiens et l'on tâchera de faire en sorte qu'ils soient aussi représentatifs que possible.

Dans le domaine de l'éducation, l'affluence des élèves indiens, dans les écoles provinciales et les instituts de formation, a créé un très grand besoin de services d'orientation, surtout pour les élèves qui pensionnent dans les villes. De nombreux étudiants ont besoin de conseils et d'encouragements pour pouvoir s'adapter socialement à la vie urbaine et à la façon dont les élèves étudient en ville. La Direction doit augmenter chaque année des services de conseillers pédagogiques pour pouvoir faire face à la situation. Le niveau d'âge des étudiants indiens par rapport à leur classe s'est rapproché des normes provinciales au cours des dernières années, mais par suite de l'absentéisme et du fait que les enfants commencent l'école à un âge plus avancé, un nombre assez considérable d'écoliers sont encore de deux ans ou plus en retard sur les autres, et abandonneront l'école avant d'avoir terminé leur huitième année. On organise de nouvelles classes correctives ou accélérées pour surmonter cette difficulté. Les élèves qui quittent l'école secondaire ou l'école technique avant la fin du cours constituent un réel problème. La mortalité scolaire dans les réserves actuelles est telle qu'elle influe sérieusement sur le développement économique et social. Nous avons besoin de cours de perfectionnement plus nombreux pour aider ces élèves à hausser leur niveau d'instruction et pour leur permettre de se trouver de l'emploi ou de suivre d'autres cours de formation.

De ce que je viens de dire, ressort la nécessité réelle de progresser sur tous les plans. Cela demandera plus d'efforts et d'attention. Le personnel actuel ne peut pas faire plus. Il faut renforcer...

(Traduction)

**M. Woolliams:** Le ministre me permet-il de lui poser une question? Il parle d'éducation en ce moment. Le ministère a-t-il l'intention de fermer les écoles des réserves indiennes et d'obliger les jeunes Indiens à s'inscrire dans les écoles publiques des provinces tout comme les autres enfants?

**L'hon. M. Tremblay:** L'honorable député veut parler de l'intégration des écoliers indiens. Oui, cette ligne de conduite, qui a été suivie dans le passé, est celle du gouvernement actuel. Mais, comme les honorables députés le savent, nous devons en arriver à une entente avec chaque province et chaque province doit accepter que ces étudiants fréquentent les écoles publiques.

**M. Woolliams:** Je voudrais poser une autre question, monsieur le président. Quelle a été la réaction des conseils indiens à cet égard? Je pense en particulier à la réserve des Pieds-Noirs à Gleichen et à la réserve des Morley,